

Le foyer de l'internat, les activités culturelles ou de détente

L'internat répond aux exigences modernes d'hébergement en matière de repos et de cadre de travail mais également en proposition d'activités culturelles.

Les internes bénéficient d'un foyer (jeux, TV), d'une salle de lecture / salle de travail, d'une salle de musculation, d'une salle de musique et d'un espace cafétéria.

Une laverie avec sèche-linge est accessible sur réservation.

Un certain nombre d'activités se déroulent au sein des locaux ou à l'extérieur, en soirée et/ou le mercredi après-midi. Celles-ci sont régulières ou ponctuelles, encadrées soit par des surveillants, des intervenants extérieurs ou animées par des élèves :

- Les étudiants (BTS-DTS et CPGE) bénéficient le mardi soir d'une autorisation de sortie (retour à 21h45),
- Activités proposées par les assistants d'éducation (sous réserve d'un nombre suffisant de participants), par le service de santé ou par le lycée de scolarité
- Soirée récréative à l'internat (pour le secondaire, deux fois par semaine) : l'élève se rend au foyer ou reste dans sa chambre pour se reposer, ou participe à une soirée culturelle ou sportive organisée par le lycée de scolarité
- Activité extérieure à l'initiative de l'élève (danse, sport...) Une autorisation doit être formulée par la famille (ou l'élève, si majeur).

L'Intern' Club : c'est l'association des élèves de l'internat de ville, qui organise des fêtes, activités, sorties... Le fondement est simple : fédérer autour de ces actions les élèves de différents établissements. Tout interne peut en devenir membre sans aucune formalité. S'il souhaite être à l'initiative d'une activité, il est invité à prendre l'attache d'un CPE d'internat ou de l'un des membres actifs de l'Intern' Club.



L'internat est accessible aux personnes à mobilité réduite (prendre contact au préalable avec les responsables)

Illustrations tirées de la page CPGE du lycée Robespierre
<http://www.cpge.lycee-robespierre.fr/index.php/internat>



Le Conseil régional des Hauts-de-France a compétence en matière de construction et rénovation d'internat.



Pour plus d'informations, consultez régulièrement la page consacrée à l'internat : @InternatVille
<https://twitter.com/InternatVille>

**LYCÉE ROBESPIERRE
UN PROJET POUR TOUS,
LA RÉUSSITE
POUR
CHACUN**



Internat de Ville
13 rue des Quatre-Croix
62000 ARRAS

Téléphone : 03 21 71 38 79
robespierre.internat@ac-lille.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**LYCÉE
ARRAS ROBESPIERRE**

L'internat de ville / internat des lycées d'Arras



**Un hébergement en cœur de ville,
un fonctionnement adapté aux
besoins des élèves et de leurs
familles**

L'internat, le cadre de repos et de travail pour une scolarité réussie

Tout élève motivé et volontaire peut bénéficier de l'internat. Être interne, c'est souvent une obligation liée à l'éloignement du domicile familial ou aux contraintes de transport. Mais c'est faire le choix d'un encadrement propice au travail et d'une vie stable réglée par des horaires et des rythmes précis : moments de repos et d'étude personnels, repas, activités sportives ou culturelles... C'est également faire l'acquisition des règles de vie communes et de l'autonomie.

L'internat de ville est géré par le lycée Robespierre. Il mutualise les besoins d'hébergement des lycées publics arrageois ne disposant pas d'internat ou dont les capacités sont temporairement sous-dimensionnées. Les internes proviennent principalement de quatre lycées : Robespierre, Savary-Ferry, Guy-Mollet, Tilloy (LEGTA). Les étudiants (CPGE, BTS) constituent plus de la moitié de l'effectif.

Les 384 internes sont répartis par genre dans trois bâtiments et sur trois étages. La configuration des dortoirs est modulable en fonction des effectifs. La capacité d'accueil permet donc de satisfaire toutes les demandes, en respectant les critères de sécurité et de confort.

Les chambres disposent de quatre couchages, quatre espaces de travail, quatre armoires de rangement et une salle d'eau. Des salles de travail sont disponibles à chaque étage.

L'attribution des places est réalisée en fonction du niveau d'enseignement (secondaire, supérieur), du statut (scolaire, apprenti, étudiant) et de formation (de la 2nde GT/Pro aux classes préparatoires).

La réussite est une priorité : les vies scolaires des lycées de scolarité sont en lien permanent avec les cadres de l'internat pour s'assurer que l'adaptation à la vie en collectivité se déroule au mieux. Les élèves du niveau 2nde bénéficient d'une étude surveillée obligatoire toute la semaine sauf le mardi.

L'internat s'adapte aux contraintes des élèves en cursus sport-études (horaires adaptés, repas décalés) et au rythme de travail des élèves de CPGE, autorisés à étudier au-delà de l'heure d'extinction des feux.

L'internat est un lieu de vie et un lieu à faire vivre. Les élèves sont encouragés, dans le cadre de l'instance représentative des délégués de dortoir, à être force de proposition et d'animation. Ils peuvent également être actifs au sein de l'association de l'Intern' Club.

Chaque soir, un CPE et des assistants d'éducation encadrent les internes. Une infirmière est présente ou d'astreinte. Un veilleur de nuit est chargé de la sécurité des locaux.

Comment s'inscrire à l'internat ?

Les candidatures sont gérées par chaque établissement conventionné qui dispose d'un contingent de lits. Le critère géographique n'est pas déterminant.

Les élèves sortant de 3^e doivent pré-candidater sur un « Dossier unique de candidature internat ». Les élèves de Terminale postulant à une CPGE doivent saisir un vœu avec internat via Parcoursup.

Pour tous, la demande d'inscription est initiée auprès du lycée de scolarité.

Des demandes d'admission peuvent être formulées en cours d'année en contactant le service vie scolaire du lycée de scolarité.

Les internes qui souhaitent partager une même chambre peuvent émettre des *desiderata* (rubrique du dossier d'inscription).

Les horaires

En semaine, l'internat est ouvert à 17 h les lundi, mardi, jeudi, vendredi et à 13 h le mercredi. Il ferme ses portes à 8 h du lundi au samedi (le lundi, le dépôt des sacs en bagagerie est possible jusqu'à 8h30).

Petites vacances et jours fériés : l'internat est fermé la veille



au soir d'un jour férié et rouvre le jour férié à 20 h (sans pas).

le déroulé d'une journée-type

6h30-7 h Lever
6h30-7h30 Petit-déjeuner (dernier passage à 7h20)
7h45 Fermeture dortoir / Sortie des élèves
8 h Fermeture internat
17 h **Ouverture de l'internat** (13 h le mercredi)
18h30 *Heure limite arrivée lycéens*
19 h *Heure limite arrivée étudiants (sauf cours ou interrogations jusqu'à 19h)*
18h30-19h45 Accès au self
20 h Appel général
20h15-21h30 Etude obligatoire (lycéens) tous les jours sauf le mardi
21h30 Repas décalés (sport études)
22 h Appel général / Cessation des activités
22h30 Extinction des feux
Mardi *sortie autorisée étudiants-retour 21h45 au plus tard*

Lundi matin Dépôt des bagages jusqu'à 8h30

Hébergement de courte durée

Au titre d'une convention d'hébergement temporaire conclue entre les établissements, peuvent également être admis dans la limite des places disponibles des élèves et apprentis en stage / PFE, des étudiants externes en concours, des correspondants étrangers.

L'internat, quel tarif ?

Le tarif de l'internat est fixé par le Conseil Régional et voté en conseil d'administration pour chaque établissement.

Le coût indicatif à l'année au lycée Robespierre en pension complète est de 1 419,84 €. Il faut ajouter à cela le forfait correspondant à la demi-pension (repas de la mi-journée : 535,92 €). Par jour ouvré, le montant dû est de 8,16 € pour le forfait internat (nuitée, petit-déjeuner et dîner).

Les élèves apprentis sont facturés à la prestation.

Les montants trimestriels font l'objet d'une information aux parents en début d'année scolaire. Le prélèvement automatique est possible (premier paiement début novembre).

Tout trimestre engagé est dû en totalité. Plusieurs modes de paiement sont prévus selon les lycées de scolarité.

Le coût ne doit pas être un frein au projet scolaire en internat. En déduction de la facture interviennent :

- la prime à l'internat des élèves boursiers nationaux (montant fixé par le Conseil régional),
- les remises d'ordre accordées de plein droit (notamment : périodes de stage ou production d'un certificat médical d'au moins 5 jours).

Par ailleurs, les familles en difficulté financière peuvent solliciter auprès de l'établissement de scolarité une aide du Fonds social lycéen.

Pour plus de renseignements, merci de prendre l'attache de l'intendance du lycée de scolarité.

Visiter l'internat : une visite des locaux est possible. Prendre l'attache des CPE en rédigeant un message à robespierre.internat@ac-lille.fr



**FAIRE LE CHOIX DE L'INTERNAT
POUR LA REUSSITE SCOLAIRE
DE TOUS LES ELEVES**